



## Communiqué de presse

### **Réduction des droits à autorisations spéciales d'absence (ASA) - Le gouvernement s'entête à maltraiter les personnels de la fonction publique, la FSU s'entête à les défendre !**

---

Le motif affiché est d'unifier les pratiques en matière d'autorisations spéciales d'absence (ASA) de droit ou facultatives ou d'aménagement du temps de travail pour motif d'événements familiaux ou liés à la parentalité. En réalité, depuis le début, le gouvernement doit y voir une aubaine pour réduire les droits des personnels et leur envoyer un nouveau message de défiance.

La FSU, avec les autres organisations syndicales, a fait échouer une première tentative pour réduire la durée de l'ASA pour enfant malade de plus de 12 ans, et pour mariage ou PACS. Le projet de décret qui a été soumis au Conseil commun de la fonction publique mercredi 9 avril a pourtant reçu un vote contre unanime de la part des organisations syndicales.

Sa logique générale d'abord, est en elle-même une réduction des droits. Aujourd'hui le pouvoir d'appréciation des chefs de service leur confère une souplesse bienvenue pour accorder une ASA, par exemple pour se rendre à des obsèques, quand le service le permet. La rédaction du projet de décret prétend réglementer de manière limitative, et exclut de fait certaines situations, interdisant donc de les prendre en compte. Se rendre aux obsèques de sa grand-mère en rattrapant ses heures à un autre moment – un exemple d'ASA facultative possible aujourd'hui - ne pourrait par exemple plus être autorisé.

La FSU a déposé des amendements visant à maintenir les droits existants et à en conférer de nouveaux pour tenir compte notamment des évolutions de la société en matière de famille, et elle a soutenu les amendements qui allaient dans le même sens, mais le gouvernement a tout rejeté.

La FSU a déposé un amendement visant à ce que la réglementation tienne compte de la situation particulière des agentes soumis à des contraintes fortes dans l'organisation de leur travail, ne disposant pas de la possibilité de prendre des RTT ou de choisir leurs congés puisse être prise en compte, le gouvernement l'a aussi refusé.

La FSU dénonce une démarche sous tendue par une conception démagogique et inepte de la fonction publique, qui dégraderait la situation faite aux personnels, les relations sociales au travail et l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle. Les agent.es publics qui œuvrent au quotidien au service de la population ne méritent pas un tel traitement et une telle mesquinerie.

À la suite du vote contre, le conseil commun de la fonction publique doit être reconvoqué. La FSU demande des évolutions substantielles sur la logique du texte et sur les droits spécifiques allant dans le sens de la sécurisation des droits existants et de l'obtention de nouveaux droits. En cas de refus, elle mettra toute son énergie pour mettre en échec la politique gouvernementale en la matière.

La FSU est déterminée à défendre les droits des agents, et à en conquérir de nouveaux. En parallèle des discussions sur les ASA, elle continue dans le cadre des discussions en vue d'un nouvel accord sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique de porter l'exigence impérieuse de créer de nouveaux droits favoriser l'égalité en matière de santé – notamment par le congé hormonal -, d'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, d'éradication des violences sexistes et sexuelles et par-dessus tout de rémunérations.

---



Le 28/04/2026

## COMMUNIQUÉ DE L'INTERSYNDICALE FONCTION PUBLIQUE Deuxième réunion plénière sur le projet de Décret sur les ASA CCFP 29 avril 2026

A la suite du vote unanime défavorable des organisations syndicales représentatives CGT, FO, CFTD, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP en séance plénière du 8 avril dernier, le ministre de l'Action et des comptes publics reconvoque le Conseil Commun de la Fonction publique le 29 avril pour présenter à nouveau le projet de décret sur les autorisations spéciales d'absence (ASA). Une fois de plus, le gouvernement piétine le dialogue social et ignore délibérément non seulement le vote de l'ensemble des organisations syndicales mais aussi leur vœu de retrait du texte, voté également par les employeurs territoriaux. Le gouvernement ne tient aucun compte des alertes sur les régressions volontaires portées dans le projet de Décret.

En parallèle du vœu, toutes les organisations syndicales ont proposé des amendements convergents pour faire des ASA un socle de droits améliorables localement, sécuriser les dispositifs plus favorables existants, sortir les situations familiales lourdes (deuil, garde d'enfant, handicap, PMA, adoption, grossesse) de l'arbitraire des « nécessités de service » et tenir compte des réalités de vie des agents.

Le Ministre a refusé nos propositions et revendications.

En choisissant de passer en force, le gouvernement assume un texte qui limite les droits des agent.es publics, un texte porteur de reculs sociaux et qui aggrave les inégalités entre les femmes et les hommes, au moment même où les négociations sur l'égalité professionnelle piétinent, où la transposition de la directive sur la transparence salariale manque singulièrement d'ambition et où les premiers travaux sur le temps partiel thérapeutique annoncent de nouvelles régressions.

**Les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique exigent le retrait de ce projet de décret relatif aux ASA et l'ouverture de véritables négociations pour un texte socle protecteur et opposable.**

Dans le même temps, Bercy prévoit des « mesures de précaution » de 6 milliards d'euros pour l'année 2026. Ces milliards d'euros d'économies vont peser lourd sur les services publics et la Fonction publique. En l'absence de ministre de plein exercice, le Ministre de l'action et des comptes publics se doit de se préoccuper du sort des personnels de la fonction publique. Pourtant, il refuse toute perspective de revalorisation de la valeur du point d'indice ou de mesures immédiates pour compenser les pertes de pouvoir d'achat liées à l'inflation et à l'explosion des coûts de l'énergie.

Les organisations syndicales CGT, FO, CFTD, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP mettent aussi en garde sur l'ensemble des dossiers actuels, rappellent qu'elles ont quitté unanimement le premier GT Rémunération et alertent sur la poursuite de ces politiques de régression sociale et budgétaire qui ne pourra que renforcer la colère des agents et possiblement aboutir à la perspective de mobilisations dans la fonction publique.